

### Staldren®

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

## RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit** Staldren®  
Substance / mélange mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations prévues du mélange

Le produit d'hygiène en poudre. Pour l'usage professionnel seulement. Le produit n'est pas destiné à un usage privé ni à un usage domestique.

#### Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Nom ou raison sociale	Jorenku A/S
Adresse	Teglværksvej 11, Tappernøje, 4733 Danemark
No. TVA	DK38474669
Téléphone	+45 56 21 40 70
E-mail	jorenku@jorenku.dk
Adresse web	www.jorenku.dk

#### Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	Jorenku A/S
E-mail	jorenku@jorenku.dk

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons, c/o Hôpital Militaire Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles, Tél +32 070 245 245.

## RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Mention d'avertissement

aucun

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**Informations supplémentaires**

EUH210                      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
 EUH208                      Contient tosylchloramide sodique. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

**RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem .
Index: 616-010-00-9 CAS: 127-65-1 CE: 204-854-7	tosylchloramide sodique	<1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 EUH031	
CAS: 1309-37-1 CE: 215-168-2	Fer (trioxyde de di-)	<1	non classifié comme dangereux	1

**Remarques**

1 *Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.*

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**RUBRIQUE 4 – Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours**

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**En cas d'inhalation**

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.

**En cas de contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés.

**En cas de contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement.

**En cas d'ingestion**

Ne pas induire le vomissement - même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****En cas d'inhalation**

Ne sont pas attendus.

**En cas de contact avec la peau**

Ne sont pas attendus.

**En cas de contact avec les yeux**

Ne sont pas attendus.

**En cas d'ingestion**

Ne sont pas attendus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement de l'incendie.

**Moyens d'extinction inappropriés**

non indiqué

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Appareil respiratoire autonome (APR) avec des gants résistants aux produits chimiques. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier.

**RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément aux instructions de la section 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir rubrique 7., 8. et 13.

**RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

non indiqué

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**RUBRIQUE 8 – Contrôles de l’exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

**Belgique**

**Arrêté royal du 12 JANVIER 2020**

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
Fer (trioxyde de di-) fraction alvéolaire (CAS: 1309-37-1)	8h	5 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l’exposition**

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

**Protection des yeux/du visage**

Non nécessaire.

**Protection de la peau**

En cas de contact prolongé ou répété, porter des gants de protection.

**Protection respiratoire**

Non nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**Risques thermiques**

Non indiqué.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

**RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	solide
Couleur	donnée non disponible
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	non pertinent
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	non pertinent
pH	7,3 (non dilué)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non applicable
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	1,073-1,089 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	substance solide : particules / poudre

**9.2. Autres informations**

non indiqué

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

- non indiqué

**10.2 Stabilité chimique**

- Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

- Inconnu.

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**10.4 Conditions à éviter**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

**10.5 Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

**Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Données des composants du mélange indisponibles.

Staldren®						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA	50001 mg/kg				Calcul de la valeur

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Autres informations**

non indiqué

**RUBRIQUE 12 – Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Données du mélange ou des composants indisponibles. Le mélange est biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Données du mélange ou des composants indisponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

Non indiqué.

**RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

**Législation sur les déchets**

10 juillet 1997. - Arrêté du Gouvernement wallon établissant un catalogue des déchets. 14 JUIN 2012. - Ordonnance relative aux déchets. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

**Code de la catégorie de déchets**

02 01 06 fèces, urine et fumier (y compris paille souillée), effluents, collectés séparément et traités hors site

**RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

non soumis aux règlements sur le transport

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

non pertinent

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

non pertinent

**14.4 Groupe d'emballage**

non pertinent

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**14.5 Dangers pour l'environnement**

- non pertinent

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- La référence dans les sections 4 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

- non pertinent

**RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- 11 AOUT 2017. - Loi portant des dispositions diverses en matière de santé.  
 18 JANVIER 2018. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes.  
 28 AVRIL 2017. - Code du bien-être au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÉGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstels que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

**Informations complémentaires selon le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents, tel que modifié**  
désinfectants

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

non indiqué

**RUBRIQUE 16 – Autres informations**

**Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité**

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH208	Contient tosylchloramide sodique. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine**

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

**Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils

**Staldren®**

Date de création	22/08/2022	Numéro de version	3
Date de révision	12/01/2026		

EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
ETA	L'estimation de la toxicité aiguë
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Corr.	Corrosion cutanée
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

